

28 FEVRIER 2023

NATIONALITÉ PORTUGAISE – DEMANDE EN LIGNE

Depuis le 17 février, les professionnels inscrits au Barreau des Avocats et à l'association des Officiers de Justice (*Solicitadores*) et des Agents d'Exécution peuvent présenter des demandes de nationalité portugaise en ligne.

Ce nouveau service permet de :

- Soumettre les demandes de nationalité accompagnées des documents obligatoires ;
- Effectuer des paiements ;
- Suivre l'état d'avancement des procédures ;
- Fournir des compléments d'informations ou corriger l'information déjà soumise, sans avoir à se rendre dans un bureau du Registre Civil.

Dans cette phase embryonnaire, le service ne s'applique qu'aux demandes des citoyens de plus de 18 ans qui souhaitent obtenir la nationalité portugaise par le biais d'une résidence légale au Portugal pendant au moins cinq ans et par le biais du mariage avec un citoyen portugais.

Toutefois, l'idée est que, d'ici le 17 mars, ce service sera progressivement étendu à tous les types de demandes de nationalité, de sorte que la demande présentielle ne soit plus nécessaire.

Avantages :

- Avec la demande de nationalité en ligne, les professionnels bénéficient désormais d'un réseau exclusif et pratique qui permettra d'accélérer les demandes de nationalité des citoyens qu'ils représentent ;
- Ces demandes bénéficieront d'un outil de validation automatique de l'authenticité des documents utilisant l'intelligence artificielle ;
- Cette fonctionnalité devrait contribuer à augmenter la capacité de réponse des services, en accélérant l'une des étapes les plus longues de ces procédures ;

- La dématérialisation totale des demandes améliorera l'efficacité de réponse, en réduisant le service en présentiel et la réception des demandes en papier, tout en maintenant la sécurité et la précision dans l'analyse.

Mode de fonctionnement :

Pour accéder et utiliser la plateforme en ligne, une authentification avec le certificat de l'ordre professionnel et la signature digitale est requise, afin de vérifier la qualité professionnelle du mandataire.

Les citoyens qui n'ont pas de mandataire devront présenter leur demande et la documentation nécessaire auprès d'un bureau du Registre Civil avec un guichet dédié aux demandes de nationalité ou alternativement par courrier.

PARES | Advogados est disponible pour fournir des informations supplémentaires sur ce sujet, de manière plus concrète et plus adéquate à la réalité de chaque Client.

Mariana Rocha Moreira

mrm@paresadvogados.com

La présente Note Informative est destinée aux clients et aux avocats ; elle ne constitue pas une publicité et ne peut être copiée, diffusée ou reproduite de quelque manière que ce soit sans le consentement exprès de ses auteurs. Les informations contenues dans le présent document sont de nature générale et ne dispensent pas de la nécessité d'obtenir un avis juridique avant de prendre toute décision concernant l'affaire en question. Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser à **Mariana Rocha Moreira** (mrm@paresadvogados.com).